



PROCES VERBAL du Conseil Municipal **Du 12 mars 2026**

Le 12 mars deux mil vingt-six à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **6 mars 2026**, se sont réunis à la **Mairie**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Présents : 13

LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LEGUEDE Nathalie, LOINARD Mickaël, MENARD Jeanine, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

Absent excusé :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : ADAM Mathilde

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 février 2026,
- Vote du CFU 2025 (Compte Financier Unique) Budget principal et budgets annexes,
- Affectation des résultats 2025,
- Subventions 2026.

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 mars 2026.

*Toutes les pièces en lien avec ce conseil sont consultables en mairie.
Le Procès-Verbal sera consultable en mairie après sa validation par le Conseil Municipal*

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 26 février 2026**

DEL2026_019

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 212-15, alinéa 3 ;
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022 ;
Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le Secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance ;

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal 26 février 2026.

**VOTE du CFU 2025 (Compte Financier Unique)
Budget Principal et Budgets Annexes de la Commune de Vaiges**

DEL2026_020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à un vote dont les résultats sont les suivants :

Votants : 12
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique, du budget principal et des budgets annexes

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 mars 2026.

*Toutes les pièces en lien avec ce conseil sont consultables en mairie.
Le Procès-Verbal sera consultable en mairie après sa validation par le Conseil Municipal*

APPROUVE l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes de Vaiges,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGETS	SECTIONS	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	SOLDE RAR
BUDGET PRINCIPAL VAIGES	FONCTIONNEMENT	1 241 161,03 €	1 768 380,85 €	527 219,82 €	1 678 833,24 €	2 206 053,06 €	-323 344,46 €
	INVESTISSEMENT	808 921,57 €	794 742,39 €	-14 179,18 €	-946 618,21 €	-960 797,39 €	34 165,00 €
		2 050 082,60 €	2 563 123,24 €	513 040,64 €	732 215,03 €	1 245 255,67 €	-289 179,46 €
LOTISSEMENT DES ROSEAUX	FONCTIONNEMENT	312 498,13 €	251 273,17 €	-61 224,96 €	64 132,07 €	2 907,11 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	262 605,14 €	243 401,20 €	-19 203,94 €	39 560,77 €	20 356,83 €	
		575 103,27 €	494 674,37 €	-80 428,90 €	103 692,84 €	23 263,94 €	0,00 €
MAISON MEDICALE VAIGES	FONCTIONNEMENT	23 988,64 €	26 844,97 €	2 856,33 €	14 364,86 €	17 221,19 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	16 000,00 €	15 960,00 €	-40,00 €	-15 960,00 €	-16 000,00 €	
		39 988,64 €	42 804,97 €	2 816,33 €	-1 595,14 €	1 221,19 €	0,00 €
RESIDENCE LES ORMEAUX	FONCTIONNEMENT	293 056,91 €	359 057,52 €	66 000,61 €	-72 575,68 €	-6 575,07 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	361 443,23 €	292 467,16 €	-68 976,07 €	72 575,16 €	3 599,08 €	
		654 500,14 €	651 524,68 €	-2 975,46 €	-0,53 €	-2 975,99 €	0,00 €
	Somme :	3 319 674,65 €	3 752 127,26 €	432 452,61 €	834 312,20 €	1 266 764,81 €	-289 179,46 €

Subventions 2026

DEL2026_021

Mr Le Maire rappelle l'importance de soutenir les associations, qui contribuent activement à la vitalité et au dynamisme de la commune.

SUBVENTIONS 2026		
Réf Tiers	Noms des associations	Montant voté
42151	COMITE DES FETES - VIE ASSOCIATIVE	2 500,00 €
04172	THEATRE DE VAIGES	410,00 €
02173	COMITE JUMELAGE ERVE CHARNIE	500,00 €
42179	CLUB DE LOISIRS	500,00 €
42152	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS APG AFN	200,00 €
42556	GROUP COMMUNAL DEFENSE CONTRE NUISIBLES	170,00 €
42168	<u>APE Ecole Eugène Hairy</u> Projet pédagogique = Vote / Elève Montant Subventions 2026 : Base = 24 € x 102 élèves Rentrée Sept 2025 (N-1)	2 448,00€

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 mars 2026.

Toutes les pièces en lien avec ce conseil sont consultables en mairie.
Le Procès-Verbal sera consultable en mairie après sa validation par le Conseil Municipal

42168	<u>APE Ecole Eugène Hairy</u> Vie Associative = Vote / Elève Montant Subventions 2026 : Base 3 € x 102 élèves <i>Rentrée Sept 2025 (N-1)</i>	306.00 €
42153	<u>APEL Ecole St Joseph</u> Projet pédagogique = Vote / Elève Montant Subventions 2026 : Base = 24 € x 29 Enfants de Vaiges <i>Rentrée Sept 2025 (N-1)</i>	696 €
42153	<u>APEL Ecole St Joseph</u> Vie Associative = Vote / Elève Montant Subventions 2026 : Base = 3 € x 58 élèves <i>Rentrée Sept 2025 (N-1)</i>	174 €
42153	<u>APEL Ecole St Joseph</u> Arbre de Noël Base = 12 € x 29 Enfants de Vaiges <i>Rentrée Sept 2025 (N-1)</i>	348 €
	<u>Ecole Eugène Hairy</u> Arbre de Noël Base = 12 € x 102 élèves <i>Rentrée Sept 2025 (N-1)</i> <i>(Versé directement à la Coopérative scolaire)</i>	1224.00 €
13392	UDAF 53 LAVAL	295,00 €
13227	RESTAURANT DU CŒUR	175,00 €
00049	BANQUE ALIMENTAIRE	225,00 €
42154	CROIX ROUGE	90,00 €
42155	LA CROIX D'OR	90,00 €
10225	CHAMBRE DES METIERS	50,00 €
42156	APF - PARALYSES DE France	90,00 €

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 mars 2026.

Toutes les pièces en lien avec ce conseil sont consultables en mairie.
Le Procès-Verbal sera consultable en mairie après sa validation par le Conseil Municipal

17408	ASS 53 INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX (IMC)	90,00 €
18002	ASS FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES TELETHON	90,00 €
24436	COMITE DAL53 LIGUE CONTRE LE CANCER	90,00 €
13297	France ALZHEIMER	90,00 €
000481	ASS SCLEROSES EN PLAQUES -AFSEP	90,00 €
	Ateliers de l'histoire de la Charnie (Éditrice du petit Babillard)	100.00 €
	UNADEV -	90,00 €
006087	Micro-crèche GRIBOUILLE (Subvention d'équilibre – Convention)	3 000.00 €

Montant total : 14 131 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser au titre de l'année 2026, les subventions aux associations comme présentées dans le tableau ci-dessus.

DIT que les crédits d'un montant de **14 131.00 €** sont inscrits au budget primitif 2026.

Il est précisé que pour le versement de la subvention, toute association doit produire un bilan financier détaillé des dépenses et recettes lors de la demande de subvention.

Subventions 2026 suite

DEL2026_022

Mr Le Maire demande aux conseillers municipaux membres du bureau des associations suivantes de bien vouloir se retirer afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Messieurs DURAND, FOURNIER et JUDON, ainsi que Mesdames ADAM et DUCOIN, quittent la séance pour la durée du vote.

Le quorum étant atteint, il est procédé au vote.

SUBVENTIONS 2026		
Réf Tiers	Noms des associations	Montant voté
42150	OMS -OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	8 000,00 €
	FAMILLES RURALES	2 610.00 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser au titre de l'année 2026, les subventions aux associations comme présentées dans le tableau ci-dessus.

DIT que les crédits d'un montant de **10 610.00 €** sont inscrits au budget primitif 2026.

Il est précisé que pour le versement de la subvention, toute association doit produire un bilan financier détaillé des dépenses et recettes lors de la demande de subvention.

DECISIONS du MAIRE

Selon les délégations de M. Le Maire (DEL 2 Juin 2020).

Aucune décision depuis le 1^{er} janvier 2026.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux : Au sein du centre bourg, finalisation des murs d'ici 15 jours Place de l'église et du marché. Les endroits dédiés au massif sont remplis de terre. Tout commence à prendre forme.

Concernant le skate Park, tout suit son cours.

Service périscolaire : Une absence imprévue du cuisinier pour un mois a nécessité une réorganisation urgente de la restauration scolaire. Une remplaçante interne a assuré temporairement le service avant le recours à un prestataire extérieur, dont les repas satisfont les critères qualitatifs et diététiques. Un recrutement est lancé en parallèle pour anticiper une éventuelle prolongation, tout en maintenant la politique de produits locaux. Parallèlement, un mail sera envoyé aux familles pour les informer, et une réunion avec les agents scolaires est prévue lundi pour ajuster l'organisation, notamment en raison de départ en retraite progressive d'un des agents et de besoins en renforts.

Fait divers : Mr Le Maire rappelle l'incendie qui s'est produit cette semaine en pleine nuit chez JB Fournitures et explique toute la logistique mise en place.

Codes d'accès site internet et Lumiplan : il faut à nouveau créer des comptes au nom de la mairie.

M. Le Maire remercie l'ensemble de ses adjoints et conseillers municipaux pour avoir œuvré à ses côtés tout au long de ce mandat, qu'il considère comme très satisfaisant, fruit d'un travail de qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 20 heures 45.

Le Secrétaire de séance,
ADAM Mathilde



M. Le Maire,
Régis LEFEUVRE.

